



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0120

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : Création de la Métropole de Lyon - Installation des services - Phase II - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneynre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0120**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Création de la Métropole de Lyon - Installation des services - Phase II - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2015, les personnels issus de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône doivent être rassemblés dans des infrastructures communes qui permettent le développement des organigrammes cibles de la nouvelle institution.

Ces regroupements doivent s'opérer en site occupé, sans interruption de la continuité de service, sur des bâtiments existants provenant du patrimoine immobilier des 2 collectivités fondatrices (Communauté urbaine de Lyon et Conseil général du Rhône) ou sur de nouveaux bâtiments pris à bail pour l'occasion.

Dans tous les cas, les regroupements génèrent les opérations suivantes :

- déménagement des équipements de travail des personnels,
- achat de mobiliers neufs dans une gamme standard pour équiper les immeubles nouvellement pris à bail et compléter l'agencement des bâtiments conservés du fait de l'accroissement des effectifs ou de besoins spécifiques de remplacement (vétusté ou inadaptabilité à l'espace ou à la nouvelle fonction),
- déconnexion et reconnexion des postes informatiques et téléphoniques,
- reconfiguration des postes informatiques en provenance du Conseil général du Rhône pour permettre leur fonctionnement sur le réseau de la Communauté urbaine,
- menus travaux de propreté et d'adaptation des locaux pour assurer des conditions de travail satisfaisantes aux utilisateurs,
- raccordement sur le réseau informatique de la Communauté urbaine des immeubles pris à bail et des bâtiments issus du patrimoine immobilier du Conseil général du Rhône.

A titre indicatif, la deuxième phase des aménagements immobiliers de mise en place de la Métropole de Lyon porte sur l'installation de 770 agents environ, répartis sur 10 immeubles représentant une superficie globale de 18 100 mètres carrés de planchers environ.

Pour mémoire, le Conseil de communauté a approuvé une individualisation d'autorisation de programme le 10 juillet 2014 pour un montant de 2 760 000 € visant à regrouper la direction des finances et la direction des ressources humaines dans leur configuration Métropole ainsi que la réhabilitation des anciens locaux occupés par l'Agence d'urbanisme et la Trésorerie, de même que l'aménagement du niveau 3 de l'immeuble Porte Sud.

## Sites impactés et organisation des mouvements

### - Les Halles Bories-Gerland

Les Halles Bories sont 2 immeubles situés 8 et 12, rue Jonas Salk à Lyon 7° qui sont pris à bail pour l'installation de la direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat (DGDDSH), cette dernière totalisant un effectif global de 330 personnes. Il s'agit de bâtiments récents, en bon état d'entretien et bien desservis par les axes routiers et les transports en commun. Ils sont donc en ce sens très bien adaptés à l'accueil de public qui caractérise une des activités principales de la DDSH.

La Halle Borie sud dégage une superficie de 1 900 mètres carrés de planchers, répartie sur 4 étages, qui permet d'accueillir une centaine d'agents. Elle est disponible dès la fin de l'année 2014 pour un emménagement possible dans le courant du mois de janvier 2015. Elle bénéficie d'un parc de stationnement en sous-sol de 28 places.

La Halle Borie nord, distante de quelques mètres de la Halle Borie sud, dégage une superficie de 4 900 mètres carrés de planchers, répartie sur 3 étages, qui permet d'accueillir 230 agents de la délégation. Elle sera libérée par son occupant actuel SANOFI à compter du mois de juin-juillet 2015, pour un emménagement envisagé dans le courant du mois de septembre-octobre 2015.

### - L'immeuble "Aile Molière" à Lyon Préfecture

L'Aile Molière est un immeuble situé 79, rue Molière à Lyon 3° qui est issu du patrimoine immobilier du Conseil général du Rhône et qui est réservé à l'installation de la direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine (DGDTCM), cette dernière totalisant un effectif global, en central, de 120 personnes.

Il s'agit d'un bâtiment propriété du Service de défense incendie et de secours du Rhône (SDIS 69), inscrit dans le périmètre de la caserne de pompiers Lyon Corneille, qui a bénéficié d'une réhabilitation lourde très récemment.

Il dégage une superficie de 1 400 mètres carrés de planchers répartie sur 6 étages mais est grevé d'une contrainte réglementaire par rapport à la sécurité incendie qui limite l'effectif à 99 personnes au maximum. Les 25 agents qui constituent la plateforme d'appels téléphoniques GRECO pouvant fonctionner sur un site annexe, celle-ci sera installée au rez-de-chaussée de l'ancienne Agence d'urbanisme afin de ramener l'effectif de la délégation à 95 personnes.

L'Aile Molière sera disponible à partir du moment où le Département du Rhône l'aura libérée, ce qui laisse aujourd'hui envisager un emménagement dans le courant du premier semestre 2015.

### - L'immeuble "Porte Sud" à Lyon Part-Dieu

Le Porte Sud est un immeuble situé 3 et 4, rue des Cuirassiers à Lyon 3° occupé actuellement par la Communauté urbaine et réservé au développement de la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB) de la direction générale déléguée aux ressources, cette direction devant accueillir 80 agents supplémentaires. Il s'agit d'un bâtiment récent, en bon état d'entretien, loué à un bailleur privé.

Il dégage une superficie de 2 900 mètres carrés de planchers, répartie sur 9 étages, et est déjà actuellement pratiquement entièrement occupé par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) de la Communauté urbaine.

La fin du déploiement de la DLPB ne pourra toutefois être envisagée qu'à partir du moment où la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) aura libéré les niveaux 4 et 5, que la Mission de coordination territoriale (MCT) aura libéré le niveau 9 et que les organisations syndicales auront libéré les niveaux 0 et 1. Ces contraintes d'enchaînement laissent aujourd'hui envisager une fin d'installation de la DLPB en début d'année 2016.

### - L'immeuble "203" à Lyon Part-Dieu

Il s'agit d'un immeuble situé 203, rue Garibaldi à Lyon 3° qui est issu du patrimoine immobilier de la Communauté urbaine et qui pourra éventuellement accueillir la DPDP, rattachée au pôle transformation et régulation, sous réserve que la taille de cette direction (aujourd'hui estimée à 30 agents) soit toujours compatible avec celle du plateau disponible et que ce dernier soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'un immeuble moderne, en état d'entretien satisfaisant, propriété de la Communauté urbaine. Il dégage une superficie aménageable de 800 mètres carrés répartie sur 2 étages, un seul de ces 2 étages pouvant être libéré par le départ de la Mission Métropole. Dans ces conditions, l'emménagement de la DPDP peut être envisagé au plus tôt à la fin du premier semestre 2015, après l'emménagement de la DGDTCM dans l'immeuble "Aile Molière".

- L'Hôtel de la Métropole à Lyon Part-Dieu

L'Hôtel de la Métropole est un immeuble situé 20, rue du Lac à Lyon 3° qui est issu du patrimoine immobilier de la Communauté urbaine et dont une partie des niveaux 2, 3 et 4 est réservée au regroupement de plusieurs entités émanant de la direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DGDDEES) et de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DGDDUCV) :

- direction des ressources de la DDEES,
- pôle développement économique et international, emploi, insertion,
- direction de la planification et des politiques d'agglomération,
- service écologie et développement durable.

L'ensemble se concrétise par l'arrivée directe de 90 agents pour lesquels l'installation parsemée au travers de plateaux paysagers existants générera des déplacements indirects visant à dégager les vides nécessaires qu'il est toutefois difficile d'apprécier aujourd'hui avant la réalisation des études de spatialisation.

Les 3 étages concernés dégagent potentiellement une superficie globale de 3 000 mètres carrés de planchers qui ne sera totalement disponible qu'à partir du moment où :

- la direction du foncier et de l'immobilier (DFI) de la DGDDUCV aura emménagé au 1er étage des locaux précédemment occupés par l'ancienne Agence d'urbanisme (transfert de 65 agents programmé dans le courant du premier trimestre 2015 (phase 1),
- certaines entités de l'actuelle délégation générale du développement urbain (DGDU) de la Communauté urbaine auront rejoint les bâtiments Halle Borie nord (DGDDSH) et Aile Molière (DGDTCM), soit respectivement à compter du premier semestre 2015 et des mois de septembre-octobre 2015.

Dans ces conditions, la fin des mouvements aux niveaux 2, 3 et 4 de l'Hôtel de Communauté est aujourd'hui envisagée en fin d'année 2015.

- L'immeuble "Grand Angle" à Lyon Part-Dieu

Le Grand Angle est un immeuble situé 208, bis rue Garibaldi à Lyon 3° occupé actuellement par la Communauté urbaine et est réservé au développement de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) de la DGDDEES, cette direction devant accueillir 70 agents supplémentaires. Il s'agit d'un bâtiment très récent, en bon état d'entretien, loué à un bailleur privé. Il dégage une superficie de 2 400 mètres carrés de planchers, répartie sur 8 étages, et est déjà actuellement entièrement occupé par la direction des systèmes d'information et de télécommunication (DSIT) de la Communauté urbaine.

Pour créer le premier sas de décompression qui permettra ensuite d'enclencher les rotations, les salles à usage pédagogique du centre de formation informatique (CFI), qui ne dépendront dans l'avenir plus de la DINSI mais de la direction des ressources humaines (DRH), sont transférées sur les bâtiments C1 et C2 au Parc de Parilly à Bron (opération intégrée dans la première phase des aménagements) et mutualisées avec les infrastructures de même nature provenant du patrimoine immobilier du Conseil général du Rhône.

Dans ces conditions, les mouvements au sein de l'immeuble Grand Angle sont aujourd'hui envisagés dans le courant du premier semestre 2015.

- Immeubles 23, rue de la Part-Dieu et 44, rue Servient à Lyon Préfecture

Les immeubles du 23, rue de la Part-Dieu et du 44, rue Servient sont issus du patrimoine immobilier du Conseil général du Rhône et sont réservés au développement du Pôle des savoirs, des sports et des loisirs de la DGDDEES, ce pôle totalisant un effectif global de 50 personnes. Il s'agit de bâtiments classiques, en état d'entretien moyen. Ils dégagent une superficie de 900 mètres carrés répartie sur 3 étages et sont, pour l'instant, occupés pour majeure partie par les entités du Conseil général du Rhône qui constitueront le futur pôle. Les mouvements sur ces bâtiments s'opéreront donc en site occupé, à partir des espaces libérés par les agents qui rejoindront le Département du Rhône.

Dans ces conditions, le déroulement des opérations est aujourd'hui envisagé durant le premier semestre 2015.

## - Palais de justice historique de Lyon à Lyon Saint Jean

Le Palais de justice historique de Lyon est un immeuble issu du patrimoine immobilier du Conseil général du Rhône qui contient des espaces tertiaires entièrement libres qui seront affectés au regroupement de 25 agents environ du Pôle des savoirs, des sports et des loisirs de la DGDDEES.

Il s'agit de rassembler dans cette phase provisoire les seuls agents qui se retrouveront dès début 2015 isolés sur plusieurs sites. Il sera ensuite étudié dans quelle mesure ces agents pourraient rejoindre les autres membres du pôle dans les immeubles du 23, rue de la Part-Dieu et du 44, rue Servient à Lyon Préfecture.

Il s'agit d'un bâtiment historique en parfait état d'entretien, les locaux ayant été réhabilités il y a moins de 2 ans et n'ayant encore jamais été utilisés.

Ce rassemblement est envisagé dans le courant des mois de janvier-février 2015.

La deuxième phase des aménagements immobiliers de mise en place de la Métropole de Lyon est estimée à 2 650 000 € TTC selon le détail ci-après :

	Surface (en mètres carrés)	Effectif	Budget Investissement (en € TTC) (1)
assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) étude et suivi des opérations	-	-	150 000
Halles Borie	6 800	330	862 000
Aile Molière	1 400	95	188 000
Porte Sud	2 900	80	350 000
Le 203	400	30	154 000
Hôtel de la Métropole	3 000	90	325 000
Grand Angle	2 400	70	272 000
23, rue de la Part-Dieu et 44, rue Servient	900	50	349 000
Palais de justice historique de Lyon	300	25	0
<b>Total</b>	<b>18 100</b>	<b>770</b>	<b>2 650 000</b>

(1) études et suivi de réalisation, travaux immobiliers, achat de mobiliers et travaux de raccordement informatique des immeubles

Le budget estimé en fonctionnement (déménagements, déconnexion et reconnexion des postes informatiques et téléphoniques, reconfiguration des postes informatiques, etc.) s'élève à 380 000 € pour cette 2° phase ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme complémentaire pour l'installation des services liés à la création de la Métropole de Lyon.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale 28 - Fonctionnement des services, pour un montant de 2 650 000 TTC pour le budget principal, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 2 400 000 € en dépenses en 2015 ; 250 000 € en dépenses en 2016, sur l'opération n° 0P28O2923.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 410 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**